



# DECISION DU MAIRE

n° 2026/ 05 5 / 2 6 0 7

**Objet : Demande de subvention au Département des Bouches-du-Rhône au titre de son dispositif « Travaux de Proximité » pour l'opération « Sécurisation des bâtiments communaux »**

MAIRIE DE CABRIES  
Hôtel de Ville  
Place Ange Estève  
13 480 CABRIES  
Tel : 04.42.28.14.00  
Mail : maire@cabries.fr

Le maire de la commune de Cabriès

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

**Vu** le budget de la commune ;

**Vu** la délibération n° 2026/005 du 21 mars 2026, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 25° ;

**Vu** la décision n°2026/026/2578 relative à une demande de subvention au Département des Bouches-du-Rhône au titre de son dispositif « Travaux de Proximité » pour l'opération « Sécurisation des bâtiments communaux » ;

**Vu** le dispositif d'aide financière proposé par le Département des Bouches-du-Rhône au titre des « Travaux de Proximité » ;

**Considérant** le projet de sécurisation des bâtiments communaux,

## DECIDE en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

**ARTICLE 1** : La présente décision annule et remplace la décision n°2026/026/2578 relative à une demande de subvention au Département des Bouches-du-Rhône au titre de son dispositif « Travaux de Proximité » pour l'opération « Sécurisation des bâtiments communaux ».

**ARTICLE 2** : De solliciter l'aide du Département des Bouches-du-Rhône au titre de son dispositif « Travaux de Proximité » de l'année 2026, pour le financement de l'opération « Sécurisation des bâtiments communaux » d'un budget prévisionnel de 99 326 € HT, à hauteur de 70 % du montant subventionnable plafonné à 85 000 € HT, soit 59 500 €.

**ARTICLE 3** : Le budget des travaux est ainsi réparti, par postes et par bâtiments :

	Centre Technique Municipal	Police Municipale	Mairie	Total
Intrusion	10 875, 56 €	10 875, 56 €	10 875, 56 €	32 626, 67 €
Interphonie	10 589, 81 €	7 644, 21 €	11 376, 36 €	29 610, 38 €
Contrôle d'accès	13 757, 16 €	9 245, 62 €	14 086, 41 €	37 089, 18 €
Total	35 222, 53 €	27 765,38 €	36 338,13 €	99 326, 04 €

Accusé de réception en préfecture  
008-21001199-2026-0623-DEC-2026-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2026  
Date de réception préfecture : 30/06/2026

**ARTICLE 4** : D'approuver le plan de financement provisoire de cette opération, ci-annexé, pour une participation communale de 39 826 € HT.

**ARTICLE 5** : La présente décision sera notifiée au Département des Bouches-du-Rhône et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État.

**ARTICLE 6** : Le directeur général des services est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 7** : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Cabriès, le 29 juin 2026

**Le Maire,  
Amapola VENTRON**

